

COMMUNE DE QUELMES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mai 2020.

L'an deux mil vingt le 28 mai à 19 h 45 le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Cordier André, suite à la convocation en date du 18 mai 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents tous les membres du Conseil Municipal en exercice.

Madame Hembert Carole est nommée secrétaire.

Décision du Conseil Municipal

Délibération : 237/2020.

Objet : Détermination du nombre d'adjoints.

La séance ouverte Monsieur le Maire a indiqué qu'en application des articles L.2122.1 et L.2122.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune peut disposer de 4 Adjoints au Maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un Adjoint.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à :

- 4 adjoints le nombre des Adjoints au Maire de la commune.

Nombre de suffrages : 15

Suffrage exprimé : 15

Pour 4 Adjoints : 15.

Pour extrait conforme
Le Maire

Délibération : 238/2020.

Objet : Indemnités Maire et Adjoints.

Le Président donne lecture au Conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints et l'invite à délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles l2123-20 à L2123-24-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles R2123-23,

Considérant que les articles L2123-23, L2123-24 et l2123-24-1 du CGCT fixent les taux maximum et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction alloués aux Maire et Adjoints.

Considérant que la commune compte 586 habitants,

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 :

A compter du 1^{er} juin 2020 le montant de l'indemnité de fonction du Maire prévue à l'article L2123-23 précité est fixé comme suit :

- 30 % de l'indice brut 1022 retenu par le Conseil Municipal.

Article 2 :

A compter du 29 mai 2020 , le montant de l'indemnité de fonctions des Adjoints prévue par l'article L2123-24 précité est fixé comme suit compte tenu de l'exercice effectif des délégations de fonction assuré par les intéressés :

-1 ^{er} Adjoint :	- 7.5 %
-2 ^{ème} Adjoint :	- 5.5 %
-3 ^{ème} Adjoint :	- 5.5 %
-4 ^{ème} Adjoint :	- 5.5 %

Pour extrait conforme

Le Maire

Délibération : 239/2020.

Objet : Désignation des délégués aux différentes commissions.

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune doit nommer les délégués appelés à siéger aux différentes commissions.

COMMISSION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Titulaire	Suppléant
-Cordier André	-Hembert Carole
-Demol Jean François	-Degremont Frédéric

COMMISSION DES VOIES COMMUNALES ET DES TROTTOIRS

Titulaire	Suppléant
-Cordier André	-Mesmacque Catherine
-Leroy David	-Tassart David

COMMISSION DES CHEMINS et AFR

Titulaire

-Cordier André

-Dubreucq J-Antoine

-Mesmacque Catherine

Suppléant

-Decocq Philippe

-Tassart David

COMMISSION DES CIMETIERES

Titulaire

-Cordier André

-Decocq Philippe

Suppléant

-Demol Jean François

-Leroy David

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

Titulaire

-Cordier André

-Decocq Philippe

-Banquart Thomas

Suppléant

-Decroix Mickaël

-Braem Maryline

-Degremont Frédéric

CONSEIL D'ECOLE

Titulaire

-Cordier André

-Braem Maryline

Suppléant

-Banquart Thomas

-Leroy David

COMMISSION DES FETES

-Cordier André

-Gazulla José

-et l'ensemble du Conseil Municipal

COMMISSION DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

-Cordier André

-Decroix Mickaël

-et l'ensemble du Conseil Municipal

COMMISSION DES FINANCES

-Cordier André

-Tassart David

-Decocq Philippe

-Braem Maryline

-Gazulla José

Pour extrait conforme

Le Maire

Délibération : 240/2020.

Objet : Délégation consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art L2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat de confier à Monsieur le Maire des délégations suivantes :

- 1° : d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisés par les services municipaux.
- 2° : de prendre toute décision concernant la préparation la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- 3° : de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédent pas douze ans.
- 4° : de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- 5° : de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- 6 ° : de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- 7 ° : d'accepter les dons et logs qui ne sont grevés ni de condition ni de charges
- 8° : de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.
- 9° : de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et expert.
- 10° : de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.3312-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.
- 11° : d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.

Pour extrait conforme

Le Maire

Délibération : 241/2020.

Objet : mise en place d'un Conseiller Municipal en charge des questions de défense.

Monsieur le Maire expose qu'à la demande du Ministère de la Défense il y a lieu de nommer un « Correspondant Défense » membre du Conseil Municipal.

Après appel à candidature et vote, a été élu à l'unanimité :

-Monsieur DEGREMONT FREDERIC.

Pour extrait conforme

Le Maire

Délibération : 242/2020.

Objet : Désignation du délégué communal du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'opale et du Conservatoire d'Espace Naturel.

Mr le Maire expose qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale et du Conservatoire d'Espace Naturel doit renouveler les membres de son assemblée du territoire.

Il rappelle que conformément aux statuts modifiés du Syndicat mixte, chaque commune dispose d'un représentant à l'Assemblée Territoriale.

Il invite l'assemblée à désigner un délégué communal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal désigne :

-THOMAS BANQUART

Pour extrait conforme

Le Maire

Délibération : 243/2020.

Objet : Désignation d'un délégué au Syndicat des Eaux du Dunkerquois (SED).

En séance, le Conseil Municipal a procédé à l'élection d'un délégué appelé à siéger au Syndicat des l'Eau du Dunkerquois (SED)

Après appel à candidature et vote, a été élu à l'unanimité :

-LEROY DAVID.

Pour extrait conforme

Le Maire

Délibération : 244/2020.

Objet : Désignation de deux délégués (1 titulaire, 1 suppléant), à la Communauté de Communes du Pays de Lumbres.

En séance, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, les Conseillers Communautaires appelés à siéger au Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres énumérés dans l'ordre du tableau établi à la suite de l'élection du Maire et des Adjoints :

- CORDIER ANDRE Maire

- TASSART DAVID 1^{er} adjoint.

Mrs Cordier et Tassart acceptent cette fonction.

Pour extrait conforme

Le Maire

Délibération : 245/2020.

Objet : Désignation d'un représentant de la commune au sein du collège électoral de la Fédération Départementale d'Energie du Pas de Calais (FDE).

Après les élections municipales du 15 mars 2020 chaque commune membre doit procéder à l'élection d'un représentant au sein du collège électoral de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais.

Ces représentants sont désignés conformément aux articles L.5211-7, L.5211-8 et L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Après vote,

-par 15 voix pour, l'assemblée a désigné :

-Mr TASSART DAVID, 1^{er} Adjoint,

représentant au sein du collège électoral de la Fédération Départementale d'Energie du Pas de Calais.

Pour extrait conforme

Délibération : 246/2020.

Objet : Désignation des membres de la commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal

Vu le Code des marchés publics et notamment l'article L.2122-22 ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;

Considérant qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2020 il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant le vote à bulletin secret des membres de la commission d'appel d'offres en séance,

Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du Conseil Municipal élus par le conseil à la représentation au plu fort reste,

Considérant qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Par 15 voix POUR le Conseil Municipal désigne :

- Président : Mr CORDIER ANDRE

Les délégués titulaires

-Dubreucq Jacques Antoine

-Decocq Philippe

-Leroy David

Les délégués suppléants

-Delamaëre Bertrand

-Tassart David

-Luyssaert François

Pour extrait conforme

Le Maire

Délibération : 247/2020.

Objet : Désignation des délégués locaux du CNAS.

Le Président invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation des délégués locaux du CNAS dont la durée du mandat est calée sur celle du mandat municipal, soit 6 ans.

Le Conseil Municipal désigne :

Pour le délégué des élus :

-LEROY DAVID

Pour le délégué des agents :

- COSSARD CATHY

Pour extrait conforme

Le Maire

Délibération : 248/2020.

Objet : Désignation des membres de la commission des impôts.

La séance ouverte Monsieur le Maire précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil municipal et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement du Conseil Municipal.

A la demande de Monsieur le Directeur des services fiscaux du Pas de Calais, il invite l'assemblée à établir une liste de présentation comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants.

Liste proposée par le Conseil Municipal

*Président de la commission

-Cordier André, Maire	retraité	TF
-----------------------	----------	----

*Commissaires Titulaires

-Evrard Paul	retraité	TF
-Lecercq Eugène	retraité	TF
-Braem Maryline	retraîtée	TF
-Hembert Carole	sans profession	TF
-Banquart Thomas	technicien	TF
-Ducamps Emmanuelle	dessinatrice d'étude	TFNB
-Retaux Michel	agent de conditionnement	TF
-Luyssaert Fabienne	retraité	TF
-Mobailly Michel	retraité	TF/TFNB
-Wepierre Leonard	retraité	TF

-Ducrocq Jacques	retraité	TF
-Mesmacque Catherine	employée commerce	TF

*Commissaires suppléants

-Marie Claire Vitry	retraîtée	TF
-Fontaine Martine	retraîtée	TF
-Leroy David	technicien	TF
-Dubrulle Philippe	retraité	TF
-Chochoy Jean marie	chauffeur livreur	TF
-Lheureux Michel	agriculteur	TFNB
-Dubreucq Jacques Antoine	Agriculteur	TF/TFNB
-Degremont Frédéric	employé Arc France	TF
-Mesmacque Corinne	employée mairie	TF
-Luyssaert Fabienne	comptable	TF/TFNB
-Chauwin Nathalie	employée CAPSO	TF
-Gazulla José	employé Arc France	TF

Pour extrait conforme

Le Maire

Délibération : 249/2020.

Objet : Désignation d'un délégué à la communication et à la jeunesse.

Le Conseil Municipal lors de sa séance à désigné à l'unanimité :

-Monsieur DECROIX MICKAEL, Conseiller Délégué.

Celui-ci sera chargé :

-de la communication en général,

-de la mise à jour, du suivi et de l'alimentation du site internet de la commune,

-de la relation entre la jeunesse et la municipalité.

Mr Decroix Mickaël percevra une indemnité mensuelle de 4 % de l'indice brut terminal de rémunération de la fonction publique.

Pour extrait conforme

Le Maire

Délibération 250/2020

Objet : renouvellement du CDD de Mr Flandrin Jimmy.

Monsieur le Maire propose de prolonger le CDD de Monsieur Flandrin de 6 mois à compter du 13 juin 2020 en qualité d'agent contractuel pour une durée hebdomadaire de 20 H. Il signale que Mr Flandrin assurera les fonctions suivantes :

-Service Technique : - entretien des locaux communaux, de la voirie et des espaces verts.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire et le charge de signer avec lui le CDD.

Pour extrait conforme

Le Maire

Délibération : 251/2020.

Annule et remplace la délibération 238/2020

Objet : indemnité Maire et Adjoint.

Le Président donne lecture au Conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes et l'invite à délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2123-20 à L2123-24-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles R2123-23,

Considérant que les articles L2123-23, L2123-24 et L2123-24-1 du CGCT fixent les taux maximum et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction alloués aux Maire et Adjointes.

Considérant que la commune compte 586 habitants,

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 :

A compter du 1^{er} juin 2020 le montant de l'indemnité de fonction du Maire prévue à l'article L2123-23 précité est fixé comme suit :

- 30 % de l'indice brut 1027 retenu par le Conseil Municipal.

Article 2 :

A compter du 01 juin 2020, le montant de l'indemnité de fonctions des Adjointes prévue par l'article L2123-24 précité est fixé comme suit compte tenu de l'exercice effectif des délégations de fonction assuré par les intéressés :

-1^{er} Adjoint : - 7.5 %

-2^{ème} Adjoint : - 5.5 %

-3^{ème} Adjoint : - 5.5 %

-4^{ème} Adjoint : - 5.5 %

Pour extrait conforme

Le Maire

Délibération : 252/2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de Séance. Il vous est proposé Hembert Carole pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire et des Adjoints. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque Conseiller Municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote sur papier blanc.

Le Maire :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15*
- bulletins blancs ou nuls : 0*
- suffrage exprimés : 15*

-majorité absolue : 8

*A obtenu : *Monsieur Cordier André 15 voix, quinze voix*

Monsieur Cordier ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

Le 1^{er} Adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15*
- bulletins blancs ou nuls : 3*
- suffrage exprimé : 12*

-majorité absolue : 7

*A obtenu : *Madame Hembert Carole 3 voix, trois voix*

**Monsieur Tassart David 9 voix, neuf voix*

Monsieur Tassart David ayant obtenu la majorité est proclamé 1^{er} Adjoint.

Le 2^{ème} Adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15*
- bulletins blancs ou nuls : 0*
- suffrage exprimé : 15*

-majorité absolue : 8

A obtenu : *Madame Hembret Carole : 2 voix, deux voix

*Monsieur Decocq Philippe 13 voix, treize voix

Monsieur Decocq Philippe ayant obtenu la majorité est proclamé 2^{ème} Adjoint.

Le 3^{ème} Adjoint :

Après dépouillement, au 3^{ème} tour les résultats sont les suivants :

-nombre de bulletins : 15

-bulletins blancs ou nuls : 0

-suffrage exprimé : 15

-à la majorité relative

A obtenu : *Madame Braem Maryline : 7 voix, sept voix

*Madame Hembret Carole : 3 voix, trois voix

*Madame Mesmacque Catherine : 5 voix, cinq voix

Madame Braem Maryline ayant obtenu la majorité est proclamé 3^{ème} Adjoint.

Le 4^{ème} Adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

-nombre de bulletins : 15

-bulletins blancs ou nuls : 0

-suffrage exprimé : 15

- majorité absolu : 8

A obtenu : *Madame Hembret Carole : 3 voix, trois voix

*Madame Mesmacque Catherine : 3 voix, trois voix

*Monsieur Gazulla José 9 voix, neuf voix

Monsieur Gazulla José ayant obtenu la majorité est proclamé 4^{ème} Adjoint.

Pour extrait conforme

Délibération : 253/2020.

Annule et remplace la délibération 248/2020.

Objet : Désignation des membres de la commission des impôts.

La séance ouverte Monsieur le Maire précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil municipal et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement du Conseil Municipal.

A la demande de Monsieur le Directeur des services fiscaux du Pas de Calais, il invite l'assemblée à établir une liste de présentation comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants.

Liste proposée par le Conseil Municipal

*Président de la commission

-Cordier André, Maire	retraité	TF
-----------------------	----------	----

*Commissaires Titulaires

-Evrard Paul	retraité	TF
-Lecercq Eugène	retraité	TF
-Braem Maryline	retraîtée	TF
-Hembert Carole	sans profession	TF
-Banquart Thomas	technicien	TF
-Ducamps Emmanuelle	dessinatrice d'étude	TFNB
-Retaux Michel	agent de conditionnement	TF
-Luyssaert François	agriculteur	TF/TFNB
-Mobailly Michel	retraité	TF/TFNB
-Wepierre Leonard	retraité	TF
-Ducrocq Jacques	retraité	TF
-Mesmacque Catherine	employée commerce	TF/TFNB

*Commissaires suppléants

-Marie Claire Vitry	retraîtée	TF
-Fontaine Martine	retraîtée	TF
-Leroy David	technicien	TF
-Dubrulle Philippe	retraité	TF
-Chochoy Jean marie	chauffeur livreur	TF
-Lheureux Michel	agriculteur	TFNB
-Dubreucq Jacques Antoine	agriculteur	TF/TFNB
-Degremont Frédéric	employé Arc France	TF
-Mesmacque Corinne	employée mairie	TF
-Duquesne David	technicien	TF
-Chauwin Nathalie	employée CAPSO	TF
-Gazulla José	employé Arc France	TF